



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION :**

**SERVICE : CELLULE COMMANDE PUBLIQUE**

Affaire suivie par : Estelle GARY

**N°D2023-20-MP**

**OBJET : 22PIETUDEOPAHRU – ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) AVEC VOLET RENOUVELLEMENT URBAIN PORTANT SUR UN PÉRIMÈTRE DE REVITALISATION – CHOIX DU PRESTATAIRE**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Vu la décision n°2022-181-DTU en date du 11 octobre 2022 autorisant la sollicitation de subventions pour la réalisation une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec volet Renouvellement Urbain ;

Considérant la nécessité de réaliser une étude pré-opérationnelle visant à mettre en œuvre une OPAH avec volet Renouvellement Urbain sur le territoire de Fumel Vallée du Lot, un marché en procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) a été lancé le 17 novembre 2022 avec parution sur la plateforme de dématérialisation AWS et sur le site de Fumel Vallée du Lot jusqu'au 09 janvier 2023 ;

Considérant l'analyse des offres présentée à la Commission d'Appel d'Offres ad hoc le 31 janvier 2023, réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

**1°) – De retenir la société URBANIS de Nîmes (30), qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, afin de réaliser une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec volet Renouvellement Urbain sur le territoire de Fumel Vallée du Lot, pour un montant total HT de 57 365 € (68 838 € TTC) ;**

**2°) – De signer les pièces du marché ;**

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)

**AR Prefecture**

047-200068930-20230201-D2023\_20\_MP-AR  
Reçu le 03/02/2023

3°) – Précise que les crédits seront prévus au budget 2023.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 01 février 2023



Le Président  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 03 février 2023  
Reçu en Sous-Préfecture le :  
Publié ou Notifié le : 03 février 2023

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)